

AME

ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

INFORMATIONS des ADHERENTS N°6



Message du Président : page 1

Tribune de Monsieur le
Maire : page 2

Conseil Municipal du 18 octobre
2011 : résumé en pages 3, 4

UN SAUMODUC à MESSANGES ?

Qui eut pensé que notre village pourrait un jour être concerné par un projet de stockage souterrain de gaz naturel situé à 40 km ? Les Messangeots l'ont découvert lors de la réunion de Débat Public du 3 novembre 2011 à Messanges, alors qu'il était dans les tuyaux depuis 2009 lorsqu'EDF obtint un permis de forage à Saint Pandelou / Bénésse-lés-Dax, dans un dôme de sel situé entre 200 et 4000 m de profondeur. Ce forage permet d'identifier la nature des roches et leur résistance mécanique, connaître les composés contenus et les conditions de dissolution du sel, etc.

EDF prévoit la création de douze cavités situées entre 1000 et 1500 m de profondeur pour un réservoir de 600 millions de m³ de gaz. Pour les créer, le sel serait dissout avec l'eau puisée à 40 km dans l'océan pendant une dizaine d'années !

Une première canalisation enterrée amènerait l'eau pour lessiver le sel et une seconde ramènerait la saumure saturée dans l'océan à 1500 m du rivage par 15 m de profondeur. Ce projet de saumoduc nécessiterait deux stations de pompage : près du stockage, et près de l'océan à 500 m de la dune littorale sur une superficie de deux hectares. Deux tracés sont envisagés depuis Pouillon via Magesq: au Sud de Vieux-Boucau sur la commune de Soustons et au Nord du bourg de Messanges.

Pour nous propriétaires et pour tous les résidents de Messanges, se posent une multitude de questions sur l'impact du projet sur les espaces naturels, l'environnement terrestre et le biotope marin, les activités humaines : pêche, chasse, agriculture, sylviculture, tourisme... La Commission et son site Internet du Débat Public donne avec EDF beaucoup d'informations, mais s'agissant de pré-études, elles ne peuvent guère satisfaire les populations concernées : l'ensemble du projet leur apparaît comme une nouvelle « usine à gaz » !

Fidèle à sa vocation, notre association est attentive à vos questions, à celles des Messangeots, et se prépare à les exprimer dans un « Cahier d'acteurs » qui sera publié et diffusé dans le Débat Public avant sa clôture le 31 janvier prochain.

En attendant, les administrateurs de l'AME vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012 qui commence.

AME

Tribune de Monsieur le Maire

Ce stockage de gaz me laisse perplexe à plusieurs titres, et je reste dubitatif et sur son utilité et sur ses modalités de mise en œuvre.

L'élu que je suis, sensé être au fait des difficultés économiques de la France, regrette la perte de compétitivité industrielle de notre pays.

Nous plafonnons à 15 % de notre PIB alors que l'Allemagne est à près de 30 %, c'est l'une des causes de notre faiblesse actuelle car cela induit de nombreuses pertes d'emplois et un déficit criant de notre balance commerciale. Il est donc délicat de refuser tout investissement de ce type.

Par contre, est-ce l'endroit le plus judicieux de notre hexagone pour un tel stockage ? cela semble en effet bien éloigné du terminal d'approvisionnement par bateaux qui se situe aux environs de Nantes.

Autre sujet d'interrogation, qui concerne directement notre commune, afin d'extraire le sel de la cavité de Pouillon: n'y a-t'il pas d'autres solutions que la création de ce « saumoduc » qui va altérer notre paysage et traverser des espaces sensibles ?

Enfin si cette solution est retenue (au titre de l'intérêt collectif !), le captage et le rejet d'eau de mer entre Messanges et Moliets ne me semblent pas pertinents vu la faible distance entre les plages de ces deux communes car cela aura des conséquences sur la réputation de ces deux stations balnéaires.

De plus, si au titre d'un intérêt collectif, on peut créer cet équipement tout en respectant l'éthique et les règles, je pense évidemment à un autre sujet d'un aussi grand intérêt, me concernant, pour notre commune, c'est le logement à prix maîtrisé...

Hervé Bouyrie

Vice-Président du Conseil général des Landes,
Conseiller général du canton de Soustons,
Président du Comité Départemental du Tourisme
Maire de Messanges

AME

RESUME DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2011

I – TAXE D'AMENAGEMENT : INSTITUTION ET CHOIX DU TAUX :

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} Mars 2012, a remplacé la taxe locale d'équipement par une taxe d'aménagement qui sera à régler par tout détenteur d'une autorisation de construire.

Les assemblées locales doivent en arrêter la pression fiscale.

Le Conseil municipal décide donc de fixer un taux de 5 % qui sera appliqué sur la base d'imposition déterminée en fonction notamment de la superficie de l'immobilisation.

Cette mesure s'applique pour tout le territoire de la Commune de MESSANGES.

II – BOURSES DE SCOLARITE 2011/2012 :

Le montant de la bourse de scolarité est fixé, pour l'année 2011 / 2012, à 66 € pour chaque enfant scolarisé de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

III – PLAN PLAGE : MODE DE REALISATION DES TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNE :

La Commune de MESSANGES a été désignée maître d'ouvrage pour la reconstruction des parkings de la Plage Nord dont le coût est estimé à 665.000 €.

Cette somme doit être avancée sur le budget principal de la collectivité en attendant de recevoir le Fonds de Compensation de la TVA et les diverses aides sollicitées auprès de la Communauté Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département.

En vue de minimiser la mobilisation d'un prêt relais ou d'une ligne de trésorerie, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une partie des travaux en régie directe.

L'Office National des Forêts est chargé d'établir une étude technique afin de déterminer, de quantifier et d'évaluer l'intervention des services municipaux.

Par conséquent, il est alors créer une commission sous la présidence de Monsieur le Maire composée de Mme Pierrette VIGNAUX, Monsieur Jean-Pierre CALORME, Monsieur Bernard MORA et Monsieur Bernard MORESMAU.

AME

IV – VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX :

Il est demandé que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

V – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RECONSTITUTION DES PARCELLES FORESTIERES DEVASTEES PAR LA TEMPETE KLAUS :

Dans le cadre des aides allouées par l'Etat, la Commune sollicite une subvention pour réaliser les travaux de reconstitution des parcelles forestières dévastées par la tempête KLAUS. Après étude établie par l'Office National des Forêts, la surface à reconstituer est de 6,66 ha.

Le coût forfaitaire des travaux s'élève à 7.303,60 €.

La subvention sollicitée représente 80 % de cette somme soit 5.842,88 €.

VI – COMPTE-RENDU DECISIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire présente la décision qu'il a prise depuis la dernière réunion, à savoir :

✓ Location de l'appartement « Poste » situé Place du Souvenir, à Monsieur Alain ROTA, Fonctionnaire territorial de la Commune de MESSANGES, à compter du 1^{er} Octobre 2011, pour une durée de six ans et moyennant un loyer de 300 €, charges non comprises.

VII – MACS : PROPOSITION DE DEUX COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur le Maire fait connaître à son Assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MAREMNE ADOUR COTE SUD a décidé, le 22 Septembre dernier, de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs qui exercera ses compétences à compter du 1^{er} Janvier 2012.

Le Conseil Municipal décide de proposer Monsieur Jean VARTAVARIAN, commissaire titulaire et Monsieur Unai AROCENA, commissaire suppléant, susceptibles de siéger au sein de cette commission qui sera composée d'un Président ou d'un Vice-Président délégué, de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Maire,

 Hervé BOUYRIE